

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/98/ 047 /PRG/SGG.
PORTANT NOMINATION D'UN
CHEF DE MISSION DIPLOMATIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi Fondamentale ;

Vu le Decret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu Decret N°D/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres
du Gouvernement modifié par les Décrets N° D/97/013/PRG/SGG du
14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;

Vu le Décret N°D/97/064/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant Attributions et
Organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

DECRETE

ARTICLE 1er/ Monsieur El Hadj Ibrahima CAMARA, ancien Ministre de
l'Economie et des Finances, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République de Guinée à Dakar (République du Sénégal) en
remplacement de Monsieur El Hadj Ahmed Tidiane TRAORE, rappelé.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le...²⁰ MARS ¹⁹⁹⁸.....



GENERAL LANSANA CONTE

